

B.P. COIFFURE 2 Options :

Styliste - Visagiste

Coloriste - Permanentiste

L'EMPLOI

Le titulaire du B.P. Coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production et de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux...

Il peut occuper des postes de chef d'entreprise, directeur technique, « manager », chef de bac, coiffeur, animateur ou responsable technique, conseiller professionnel.

Au titre de la loi du 5 juillet 1996, qui modifie la loi n° 46/1173 du 23 mai 1946 portant réglementation des conditions d'accès à la profession de coiffeur, il peut exercer le contrôle effectif et permanent de toute entreprise ou établissement de coiffure.

LA FORMATION

■ DUREE

◆Une à deux années scolaires

■NIVEAU REQUIS

◆CAP Coiffure

◆Pratique professionnelle

■ PROFIL

◆Motivation

Sens du contact et de la relation

Dynamisme

•Recherche et perfectionnement permanent

◆Capacité d'animer une équipe....

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

Option A : STYLISTE - VISAGISTE

REGLEMENT D'EXAMEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option : STYLISTE - VISAGISTE			CFA ou section d'apprentissage non habilité, enseignement à distance et formation continue en établissement privé	
Epreuves	Unités	Coefficient	Forme	Durée
E.1 Création, coupe et coiffage Coef. : 15				
Création d'une coiffure personnalisée par transformation	U.11	5	Ponctuelle Pratique et écrite	1h45
Taille, coupe et coiffage imposés	U.12	5	Ponctuelle Pratique	1h15
Coiffure sur cheveux longs	U.13	5	Ponctuelle Pratique	1h30
E.2 Coloration - Permanente Coef. : 5	U.20	5	Ponctuelle Pratique	1h45
E.3 Sciences et technologie Coef.: 5	U.30	5	Ponctuelle Ecrite	3h00
E.4 Gestion de l'entreprise Coef. : 6				
Vente - Conseil	U.41	2	Ponctuelle Orale et Ecrite	20 Minutes
Travaux de gestion et d'administration	U.42	2	Ponctuelle Ecrite	2h00
Management d'un salon de coiffure	U.43	2	Ponctuelle Ecrite	2h00
E.5 Arts appliqués	U.50	2	Ponctuelle Ecrite	2H00
E.6 Expression et ouverture sur le monde	U.60	3	Ponctuelle Ecrite	
Epreuve facultative : langue vivante				

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

${\bf Option}\ B: {\bf COLORISTE}\ \textbf{-PERMANENTISTE}$

REGLEMENT D'EXAMEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option : COLORISTE -PERMANENTISTE			CFA ou section d'apprentissage non habilité, enseignement à distance et formation continue en établissement privé	
Epreuves	Unités	Coefficient	Forme	Durée
E.1 Conception, formes et couleurs Coef. : 15				
Conception et réalisation de mises en forme permanente	U.11	8	Ponctuelle Pratique et écrite	5h30
Coloration et effets de couleur	U.12	7	Ponctuelle Pratique et écrite	3h20
E.2 Coupe et coiffage ville Coef.: 5	U.20	5	Ponctuelle Pratique	1h00
E.3 Sciences et technologie Coef.: 5	U.30	5	Ponctuelle Ecrite	3h00
E.4 Gestion de l'entreprise Coef. : 6				
Vente - Conseil	U.41	2	Ponctuelle Orale et Ecrite	20 Minutes
Travaux de gestion et d'administration	U.42	2	Ponctuelle Ecrite	2h00
Management d'un salon de coiffure	U.43	2	Ponctuelle Ecrite	2h00
E.5 Arts appliqués Coef. : 2	U.50	2	Ponctuelle Ecrite	2H00
E.6 Expression et ouverture sur le monde	U.60	3	Ponctuelle Ecrite	
Epreuve facultative : langue vivante				